

DECISION DU DIRECTOIRE N° 2025/ 144

03 JUIL. 2025

Objet de la Décision n° 2025/ 144

Déclaration infructueux de l'Appel à Manifestation d'Intérêt N°2 « délivrance d'un titre d'occupation domaniale autorisant son titulaire à créer et exploiter un réseau industrialo portuaire de chaleur « fatale » sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque ».

Conformément à la note au Directoire n° 2025/DAE/09 relative à l'affaire citée en objet, le Directoire approuve la déclaration de l'AMI repris en objet infructueux, sans indemnités conformément à l'article 10 de cet AMI.

Il convient de préciser que cette décision sera publiée par voie d'inscription dans un registre mis à la disposition du public au siège du grand port maritime de Dunkerque et par voie électronique sur notre site internet.



Maurice GEORGES
Président du Directoire



Daniel DESCHODT
Membre du Directoire



David LEFRANC
Membre du Directoire



Sandrine LAURENT
Membre du Directoire